

EuropeAid

La Commission européenne continue à appuyer le partenariat entre l'UE et l'Algérie et a soutenu le processus de réforme et modernisation dans ce pays.

La Commission européenne a adopté le Programme d'Action Annuel 2010 en faveur de l'Algérie d'un montant de 54 millions d'euros. A travers ce programme, l'UE vise à appuyer le processus d'ouverture et de modernisation de l'Algérie et à renforcer le partenariat avec l'UE. Le programme a l'objectif d'aider l'Algérie à répondre aux défis liés à la pleine mise en œuvre de l'Accord d'Association et de soutenir, en particulier, la politique algérienne dans le domaine clé de l'eau et l'assainissement.

Le Programme d'Action Annuel 2010 financera les deux actions suivantes :

- (1) Le Programme d'appui à l'Accord d'association – P3A II (24 millions d'Euros)

Ce programme cadre est destiné à financer de jumelages institutionnels entre l'administration algérienne et les administrations des Pays Membres de l'UE. Avec cela, l'UE veut contribuer à la modernisation de l'administration et de l'économie algérienne pour lui permettre de faire face à l'ouverture et à la concurrence résultant de la mise en œuvre de l'Accord d'Association.

- (2) Programme d'appui au secteur de l'assainissement et de l'eau – EAU II (30 millions d'Euros)

La Commission européenne veut soutenir la réforme du secteur de l'eau et de l'assainissement en Algérie. L'objectif est l'amélioration du cadre stratégique de planification, coordination, gouvernance et financement de ce secteur crucial, avec un impact sur la qualité des ressources en eau et des eaux épurées mais aussi sur le développement durable, la protection de l'environnement, la bonne gouvernance et l'efficacité de la dépense publique.

Contexte:

Dans le cadre de l'Accord d'association avec l'Union européenne signé en 2005, l'Algérie bénéficie au total d'une enveloppe de 220 millions d'euros pour la période 2007-2010, financés à travers l'Instrument européen de partenariat et de voisinage.

Même si l'Algérie n'a pas conclu un Plan d'action de Politique de voisinage, en 2008 elle a voulu assurer un accompagnement à la mise en œuvre de l'Accord d'association à travers la signature d'une "Feuille de route" avec l'UE. Ce document conjoint identifie une série d'actions concrètes dans les secteurs prioritaires des réformes économiques, des questions commerciales, de l'énergie, de la circulation des personnes et de la lutte contre le terrorisme.

Pour en savoir plus:

http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/country-cooperation/algeria/algeria_fr.htm

Pour plus d'information veuillez contacter :

Daniele Marchesi
EuropeAid Office
Téléphone : (+32) 2 29 87 847
Télécopieur : (+32) 2 29 65 336
Email: Daniele.Marchesi@ec.europa.eu
Site web de la délégation:
http://ec.europa.eu/delegations/algeria/index_fr.htm



**EUROPEAN
COMMISSION**